

**FICHE DE DEROULEMENT ET SUIVI  
DES PFMP EN LIEN AVEC LES EPREUVES PROFESSIONNELLES  
BAC PRO ASSP (BEP ASSP) OPTION STRUCTURE**

**NOM de l'élève :**

**Prénom :**

**Classe :**

Classe	Durée	Répartition proposée sur 6 périodes maxi	Epreuves préparées	Public accueilli	Types de structures	Noms et adresses des structures de PFMP
2 <sup>nde</sup>	6 semaines	3 semaines		Tout Public	Toutes structures référencées (sauf soins à domicile)	
		3 semaines	EP1 BEP ASSP	Tout public	Toutes structures proposant le service des repas et des collations et l'aide à la prise des repas.	
1 <sup>ère</sup>	8 semaines	4 semaines		Tout public ou adultes non autonomes	Toutes structures référencées (sauf soins à domicile)	
		4 semaines	<input type="radio"/> E13 <input type="radio"/> E31 <input type="radio"/> E32 <input type="radio"/> E33	Tout public ou adultes non autonomes (en fonction de l'épreuve)	Structures référencées correspondant à (aux) l'épreuve(s) préparée(s) durant cette PFMP	
Tle	8 semaines	4 semaines	<input type="radio"/> E13 <input type="radio"/> E31 <input type="radio"/> E32 <input type="radio"/> E33	Tout public ou adultes non autonomes (en fonction de l'épreuve)	Structures référencées correspondant à (aux) l'épreuve(s) préparée(s) durant cette PFMP	
		4 semaines	<input type="radio"/> E13 <input type="radio"/> E31 <input type="radio"/> E32 <input type="radio"/> E33	Tout public ou adultes non autonomes (en fonction de l'épreuve)	Structures référencées correspondant à (aux) l'épreuve(s) préparée(s) durant cette PFMP	

**E13** : Conduite d'un projet d'accompagnement (tout public) **E31**: Soins hygiène et confort, de service à la personne (Adultes non autonomes)

**E32** : Projet d'animation (tout public) **E33** : conduite d'action d'éducation à la santé (tout public)

## Rappel du contenu des épreuves en relation avec les PFMP

### Option « en structure »

#### Sous-épreuve E13 :

#### Conduite d'un projet d'accompagnement

U 13

coefficient 4

La sous-épreuve doit permettre de vérifier que le candidat est capable :

- d'identifier et d'analyser les besoins et attentes de la personne ;
- de présenter et justifier le projet d'accompagnement élaboré ;
- de décrire des actions d'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne et/ou des activités de maintien de la vie relationnelle et sociale en adéquation avec les besoins répertoriés et en lien avec le secteur professionnel concerné ;
- de se placer dans une posture professionnelle, dans le respect de ses limites de compétences.

La sous-épreuve prend appui sur un dossier élaboré par le candidat au cours d'une période de formation en milieu professionnel d'une durée minimale de 4 semaines, effectuée en année terminale ou lors d'une activité professionnelle.

La PFMP est effectuée obligatoirement dans des services ou structures représentatifs de l'option présentée :

- service d'aide à domicile pour l'option « à domicile »
- établissements de santé, structures sociales ou médico-sociales, école élémentaire, structure d'accompagnement du jeune en situation de handicap pour l'option « en structure »

Le dossier, entre 15 et 20 pages, annexes non comprises, présente :

- succinctement le contexte professionnel ;
- la personne concernée par le projet d'accompagnement, dans le respect de la confidentialité ;
- l'analyse de ses besoins, de ses attentes ;
- le projet d'accompagnement proposé ;
- les actions retenues et leur justification dans le cadre de ce projet ;
- les modalités de formalisation du projet ;
- l'évaluation éventuelle des mesures mises en place.

#### ➔ Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur une situation d'évaluation en centre de formation. Cette situation porte sur la présentation du dossier rédigé par le candidat, suivie d'un entretien conduit par le professeur d'enseignement professionnel concerné et par un professionnel dans toute la mesure du possible. Le déroulement de cette situation correspond à celui de l'épreuve ponctuelle.

Le contrôle en cours de formation est organisé sous la responsabilité du chef d'établissement et l'évaluation s'appuie sur des critères mentionnés sur un document élaboré à partir du référentiel et validé par l'IEC de la spécialité (Sciences Biologiques, Sciences Sociales Appliquées).

#### Sous-épreuve E31 :

#### Soins d'hygiène et de confort, de services à la personne en structure

U 31

coefficient 4

#### • Finalité de la sous-épreuve

Elle permet d'évaluer les compétences mises en œuvre en milieu professionnel lors de soins d'hygiène et de confort auprès de personnes non autonomes, de préparation et service de collations, de distribution de repas.

#### ➔ Contrôle en cours de formation

*Candidats scolaires issus d'établissements publics ou privés sous contrat et apprentis de CFA habilités*

Le contrôle en cours de formation a lieu au cours de la période de formation en milieu professionnel auprès d'adultes non autonomes. Cette période, d'une durée d'au moins quatre semaines, a lieu en fin de classe de première ou au cours de la classe de terminale.

L'évaluation est réalisée par le tuteur sur l'ensemble de la période de formation en milieu professionnel, elle porte sur des activités :

- de soins d'hygiène et de confort auprès d'adultes non autonomes ;
- de techniques de manutention ;
- de préparation et service de collations et distribution des repas ;
- de surveillance de l'état de santé ;
- de maintien de l'hygiène de l'environnement de la personne.

Ces activités doivent permettre d'évaluer les compétences d'organisation, de communication et de gestion de la qualité.

**Sous-épreuve E32 :****Projet d'animation****U 32****coefficient 2****• Finalité de la sous-épreuve**

Elle permet d'évaluer les compétences mises en œuvre lors de la conception et la conduite et l'évaluation d'un projet d'animation ou d'une activité collective. Ce projet ou cette activité peuvent être conduits auprès de différents publics : enfants, personnes en situation de handicap, personnes âgées.

**→ Contrôle en cours de formation**

*Candidats scolaires issus d'établissements publics ou privés sous contrat et apprentis de CFA habilités*

Le contrôle en cours de formation a lieu au cours d'une des périodes de formation en milieu professionnel d'une durée minimum de quatre semaines, de l'année de première ou de terminale.

L'évaluation est réalisée par le tuteur, elle porte sur la conception et la conduite de tout ou partie d'un projet d'animation et/ou d'activités collectives.

**Sous-épreuve E33 :****Conduite d'action d'éducation à la santé****U 33****coefficient 2****• Finalité de la sous-épreuve**

Elle permet d'évaluer la compétence mise en œuvre lors de la conduite d'une action d'éducation à la santé.

**• Evaluation**

La sous-épreuve doit permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de proposer des techniques ou outils pertinents pour analyser les besoins d'un public en matière d'éducation à la santé ;
- de retenir une action d'éducation à la santé en réponse aux besoins repérés ;
- de présenter et justifier le/ou les supports utilisés ;
- de développer les étapes de la mise en œuvre de l'action.

Cette sous-épreuve prend appui sur un dossier élaboré par le candidat, au cours de sa formation en milieu professionnel ou de son expérience professionnelle dans le secteur d'activités, il doit s'appuyer sur des actions menées individuellement ou collectivement.

Le dossier, de 10 à 15 pages, annexes non comprises, présente :

- la justification de la thématique retenue en lien avec des besoins repérés d'un public,
- l'action d'éducation à la santé retenue,
- un support retenu pour cette action,
- les modalités de mise en œuvre et d'évaluation de l'action.

**→ Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur une situation d'évaluation en centre de formation en année terminale. Cette situation porte sur la présentation du dossier rédigé par le candidat, suivi d'un entretien conduit par le professeur d'enseignement professionnel concerné et par un professionnel dans toute la mesure du possible. Le déroulement de cette situation est celui de l'épreuve ponctuelle.

Le contrôle en cours de formation est organisé sous la responsabilité du chef d'établissement et l'évaluation s'appuie sur des critères mentionnés sur un document élaboré à partir du référentiel et validé par l'IEN de la spécialité (Sciences Biologiques, Sciences Sociales Appliquées).